

**DIRECTIVES AUX FINS DU
CONTRÔLE A POSTERIORI
(CAP)
VOLUME 2**



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

MISE EN ŒUVRE DES CAP

2

Le processus de CAP décrit dans les présentes directives peut se diviser en plusieurs phases:

1. élaboration des programmes de contrôle et des procédures normalisées de contrôle
2. identification des sujets potentiels de contrôle
3. processus de sélection
4. planification du contrôle
5. déroulement du contrôle sur le terrain
6. clôture du contrôle /rapport
7. évaluation et suivi

Processus de sélection (I)

3

Profil des importateurs / Données commerciales par exemple

- ▣ Structure de l'entreprise
- ▣ Partenaires commerciaux (fournisseurs, agents, clients, etc.)
- ▣ Méthode de paiement, etc.
- ▣ Volume des importations
- ▣ Montant des droits payés
- ▣ Origine des marchandises importées
- ▣ Ports de chargement

Processus de sélection (II)

4

➤ Antécédents de l'entité contrôlée

par exemple

- Données consignées lors de contrôles antérieurs
- Erreurs lors des déclarations d'entrée
- Infractions enregistrées
- Le cas échéant, renseignements concernant le paiement des taxes ou de la TVA

➤ Informations/renseignements liés

Recherches préalables

Les enquêtes préalables au contrôle se présentent sous la forme d'un examen préliminaire dont les deux principaux objectifs sont les suivants:

- ▣ se concentrer sur des secteurs spécifiques de risque des systèmes et des déclarations d'importation d'une entité contrôlée, à travers l'analyse des données disponibles ;
et
- ▣ rédiger un plan de contrôle incluant les objectifs, la portée et les méthodologies du contrôle et affectant un contrôleur/une équipe de contrôle

Notification du contrôle

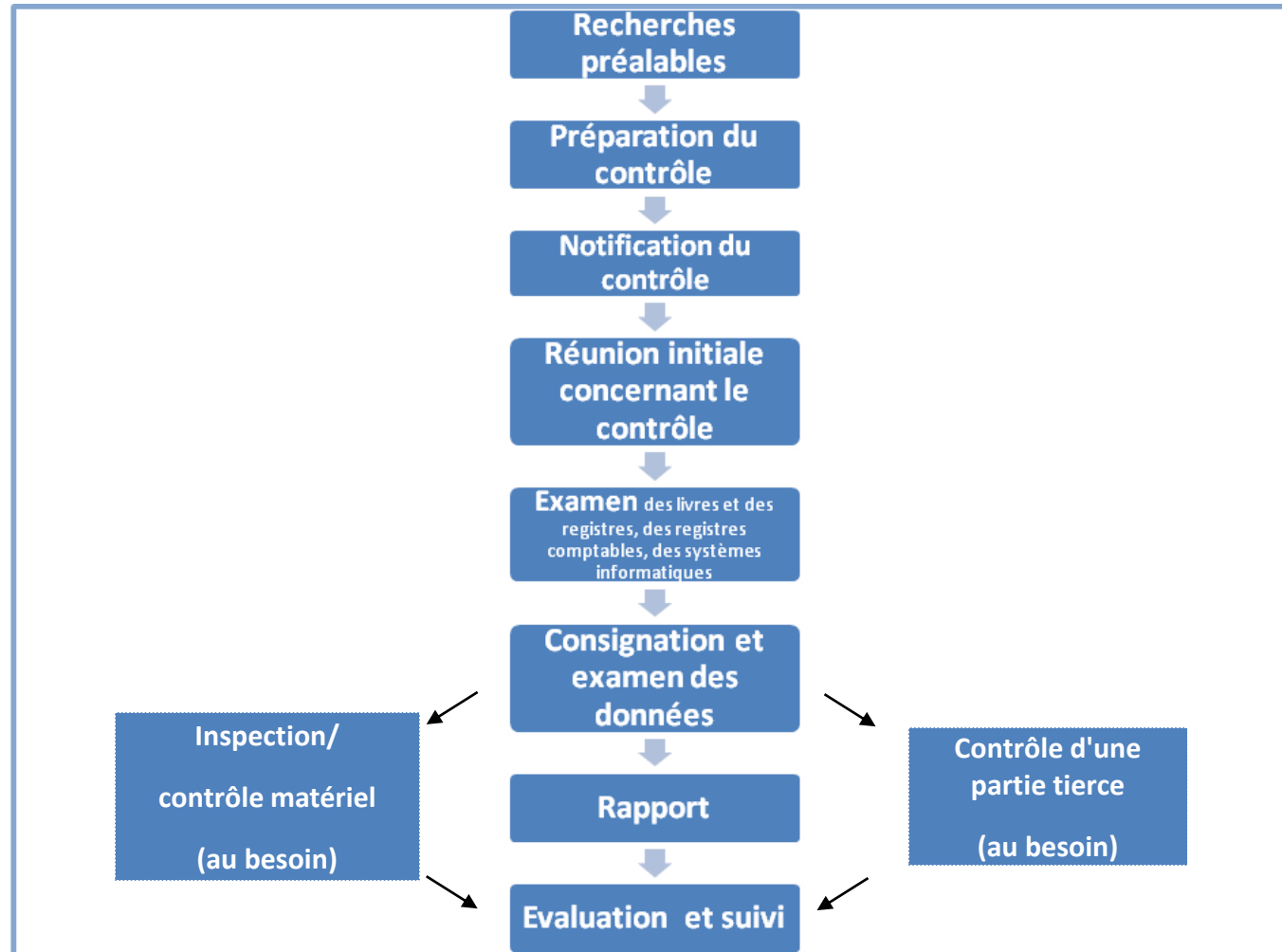
6

L'entité contrôlée doit être informée des éléments suivants:

- ▣ la procédure générale suivie lors de la visite et ses objectifs
- ▣ le détail des documents qui devront être fournis (en précisant la période qui sera examinée, si elle est connue)
- ▣ les noms des personnes qui effectueront le contrôle
- ▣ les équipements qui doivent être mis à la disposition du/des contrôleur(s) (par exemple, une zone de travail appropriée)

Déroulement Du Contrôle Sur Le Terrain

7



Comportement durant le contrôle

8

- Favoriser des relations de coopération
- Les contrôleurs doivent fournir des orientations positives à la personne contrôlée quant aux déclarations erronées dues à un manque de compréhension des lois et règlements
- Les contrôleurs doivent se garder de communiquer leurs impressions provisoires à l'entité contrôlée durant le contrôle
- Adopter un comportement professionnel et courtois vis-à-vis de l'entité contrôlée

Vérification de la valeur en douane

9

- Négociations de prix et rabais
- Conditions de vente
- Conditions de paiement
- Conditions supplémentaires
- Paiements séparés

Evaluation et mesures de suivi

Les administrations douanières devraient mettre en place un mécanisme permettant d'évaluer le succès du programme de CAP. Cela peut passer par:

- une amélioration des niveaux de respect de la loi
- la perception de recettes fiscales supplémentaires
- le nombre de demandes d'enquête
- une analyse coûts/avantages

Irrégularités

11

- On entend par **irrégularité** toute atteinte portée aux lois et règlements, quelles qu'en soient la cause telle que l'intention (de fraude) délibérée, la négligence ou la simple faute (erreur).
- Le terme **fraude** désigne l'intention délibérée de l'assujetti d'éviter le paiement d'une taxe
- Le terme **négligence** fait référence à un défaut de précaution ou au fait de ne pas accomplir un acte qu'une personne raisonnable et normalement prudente aurait accompli dans les mêmes circonstances
- on entend par **erreur** une erreur commise dans une déclaration en douane.